

POLITIQUE DE COMMUNICATION

NÉTIQUETTE

JUILLET 2022

Objectif

Que ce soit sur notre site Web, nos médias sociaux ou sur toutes nos autres tribunes, nous souhaitons vous entendre. Votre contribution est la bienvenue sur une foule de sujets : loisirs, urbanisme, sécurité, grands projets, vie communautaire, etc. Prenez part à la discussion et donnez-nous votre point de vue. Votre contribution alimente notre offre de service et augmente la participation citoyenne à la vie démocratique.

Pour permettre des échanges fructueux, des règles de conduite ont été établies et elles doivent être respectées en tout temps. Notre objectif n'est pas de censurer les citoyennes et citoyens, mais uniquement de favoriser le dialogue et de prévenir les dérives.

Lorsque vous publiez votre contenu sur nos plateformes :

- Faites preuve de courtoisie et de respect;
- Ne vous écartez pas du sujet et évitez de publier le même contenu à répétition;
- Évitez l'utilisation des majuscules dans un message; cela est considéré comme un cri;
- L'ajout d'hyperliens de nature commerciale ou publicitaire est interdit. La Ville de Saint-Césaire n'est aucunement responsable du contenu des sites Web externes et se réserve le droit de désactiver tout hyperlien;
- Il est interdit de publier du contenu offensant et qui risque d'exposer une personne, un groupe de personnes, une entreprise ou un produit à la haine ou au mépris;
- N'incluez aucun renseignement personnel dans votre contenu (comme un numéro de téléphone ou une adresse de courriel);
- Respectez les droits d'auteur; vous devez être l'auteur et le propriétaire de votre contenu. Évitez, par exemple, de recopier des extraits d'autres sites sans demander l'autorisation et sans citer les sources;
- Votre contenu doit être de nature personnelle. Évitez de partager des promotions commerciales et des communiqués de presse;



Votre commentaire pourrait donc être supprimé sans préavis dans les cas suivants :

- Contenu pornographique, vulgaire, obscène, sexuellement explicite,
- Contenu diffamatoire, attaques personnelles, harcèlement, insultes, menaces, propos haineux/disgracieux/offensant/sexiste/homophobe/grossier/injurieux;
- Contenu non pertinent ou hors sujet; confus, imprécis ou inexact;
- Menace ou incitation à commettre un acte criminel;
- Contenu visant à promouvoir ou à discréditer un parti politique, ses représentants ainsi que les autorités de la Ville de Saint-Césaire;

Dans le cas du non-respect de notre Nétiquette, votre contenu pourrait être supprimé et votre compte utilisateur pourrait être bloqué.

La Ville de Saint-Césaire se réserve le droit de modifier sa Nétiquette en tout temps, et ce sans préavis.

Plaintes et requêtes

Pour soumettre une plainte ou une requête, appelez-nous au 450 469-3108 ou écrivez-nous à info@ville.saint-cesaire.qc.ca. Les plaintes ne seront pas traitées sur Facebook.

Horaire

Les différentes plateformes sont gérées selon l'horaire de travail des employés qui y sont affectés, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h à 12 h 30, sauf les jours fériés. C'est donc dans cet intervalle de temps que des réponses seront fournies aux citoyens.

Notez que la Ville répond aux interpellations des citoyens sur les médias sociaux dans les meilleurs délais possible, mais qu'elle ne peut traiter les demandes pressantes qui lui sont signalées par cet intermédiaire.

